



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 4 DECEMBRE 2023

N°2023-38

L'an deux mille vingt-trois et le lundi quatre décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 27 novembre 2023

Date d’Affichage : 27 novembre 2023

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE,
Thierry BAILLOUX donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD.

Absent : Loïc CHATILLON

Secrétaire : Christelle FROMENTEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Signature de l’avenant à la convention de mécénat entre Sorégies et la commune

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération N°2016-049 du 28/11/2016 l’autorisant à signer la convention de Mécénat entre SOREGIES et la Commune.

Elle a pour objet de déterminer les conditions de l’opération de mécénat pour offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d’année 2023.

Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à 1 778 €. Elle est calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature de la présente convention.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant de la convention.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 4 décembre 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20231204-2023_38-DE
Reçu le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023